



DATE ET LIEU

Mardi 10 décembre 2019 de 9h30 à 17h30 (voir le programme ci-après)

Faculté de médecine de Lyon, 8 rue Rockefeller, métro & tram Grange Blanche

Domaine Rockefeller, bâtiment JF. CIER, Amphithéâtre C

[plan du Domaine Rockefeller](#) et [itinéraires d'accès dans Lyon](#)

INSCRIPTION (gratuite mais obligatoire)

Sur ce [lien d'inscription en ligne](#) ou bien sur cette adresse email : discri.sante.ARA@migrationsante.org

CONTEXTE

La possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain, quelles que soient sa race, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique ou sociale.
(Charte de l'OMS)

Le droit à la santé est un droit fondamental reconnu à tout être humain. Le secteur de la santé s'appuie donc sur une déontologie forte. Y parler de discriminations peut susciter des malentendus et un certain malaise.

Pourtant, diverses situations doivent interroger les professionnel·le·s de la santé, du social et du médico-social : les refus de rendez-vous à des bénéficiaires de la CMU-C ou de l'AME, les différences de traitement non justifiées, les refus de déplacement dans certains quartiers, la stigmatisation de certains publics, etc.

Mais qu'est-ce qu'une discrimination au sens légal ? Quels sont les risques de discrimination identifiés dans les domaines de la santé, du médico-social et du social ? Comment les repérer ? Comment les prévenir ? Quelles sont les responsabilités des acteurs et des organismes ?

Cette Journée s'appuiera sur le guide national « *Vers plus d'égalité en santé* », récemment publié, et sur la présentation d'expériences régionales intéressantes pour prévenir les discriminations en santé.

OBJECTIFS DE LA JOURNÉE

- sensibiliser l'ensemble des professionnel·le·s sur les risques de stigmatisation et de discrimination dans les secteurs de la santé, du social et du médico-social
- diffuser les expériences menées en Auvergne-Rhône-Alpes qui vont dans le sens de la prévention des discriminations dans ces secteurs
- identifier des pistes d'actions pour l'avenir

PUBLICS INVITÉS

- les professionnel·le·s de la santé, du social et du médico-social et leurs organisations syndicales ou professionnelles, que ce soit dans les secteurs public, privé, libéral ou associatif (bénévoles inclus)
- les représentant·e·s et membres des collectifs ou associations des usagers du système de santé
- les services compétents sur l'égalité, la santé ou le social dans les institutions et dans les collectivités

Une attestation de présence au titre de la formation continue pourra être délivrée.

PROGRAMME

9h30 – 10h : Accueil et allocutions d'ouverture

Pr Tilikete, Vice-Doyenne de la Faculté de médecine de Lyon Est
autres représentant·e·s institutionnel·le·s (*à confirmer*)

10h – 11h : Présentation de la problématique, et outils nationaux

- ✓ discriminations dans le domaine de la santé : de quoi parle-t-on ?
- ✓ présentation du guide « Vers plus d'égalité en santé » de Migrations Santé Alsace
- ✓ présentation des outils sur les refus de soins du Défenseur des Droits
- ✓ questions-réponses avec l'assistance

Pause

11h15 – 12h30 : Analyse et qualification de cas

- ✓ ateliers parallèles de travail collectif sur des cas concrets

12h30 – 14h : déjeuner libre

14h – 15h30 : Initiatives régionales pour plus d'égalité en santé

- ✓ le DU « Accès à la santé et lutte contre les discriminations » de la Faculté de médecine de Saint-Etienne
- ✓ le projet politique du Centre Village 2 Santé à Echirolles
- ✓ le dispositif d'alerte contre les entraves à l'IVG entre le Planning familial du Rhône et l'Agence Régionale de Santé (*à confirmer*)
- ✓ la campagne « nos droits en santé » du collectif de femmes de l'association AIDES à Annemasse
- ✓ questions-réponses avec l'assistance

Pause

15h45 – 17h : Propositions de projets et d'actions

- ✓ ateliers parallèles respectivement centrés sur des propositions impliquant :
les professionnel·le·s // les usager·ère·s // les collectivités et institutions
- ✓ restitution en plénière

17h : Allocution de clôture

représentant·e du Défenseur des Droits

MEMBRES DU COMITÉ D'ORGANISATION

Cette Journée Auvergne-Rhône-Alpes (ARA) est pilotée par les associations ISM CORUM et Migrations Santé Alsace. Celles-ci ont constitué un comité d'organisation régional ARA, auquel ont contribué :

l'Agence Régionale de Santé – le pôle régional du Défenseur des Droits – la Direction Régionale de la Cohésion Sociale (DRJSCS) – la Faculté de médecine de Lyon Est – la Fédération des Acteurs de la Solidarité ARA – la Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne ARA – la Fédération de l'Hospitalisation Privée ARA – la Fédération des Maisons de santé ARA – la Fédération régionale du Planning Familial – France Assos Santé ARA – le Groupement Régional des Centres de Santé – Labo Cités – Médecins du Monde ARA – l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) infirmiers libéraux – l'URPS orthophonistes – l'URPS pédicures-podologues – l'URPS sages-femmes

SOUTIENS DE LA JOURNÉE



L'organisation de cette Journée régionale bénéficie du soutien financier du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) et de la DRJSCS Auvergne-Rhône-Alpes



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

